

Impasse politique et crise sécuritaire aggravée en RD Congo

Quelles actions pour l'Union Européenne?



Réseau européen pour l'Afrique Centrale - Eur**Ac**

Décembre 2016

Introduction

Depuis la publication du dernier rapport¹ du Réseau européen pour l’Afrique Centrale (EurAc) en juin 2016 sur la crise politique pré-électorale actuelle, la République Démocratique du Congo (RDC) continue d’être fortement agitée par des tensions entre les différentes franges de la vie politique, tensions accompagnées d’une répression brutale et chronique à l’encontre des voix dissidentes. En effet, en juin 2016, EurAc exprimait déjà ses nombreuses inquiétudes quant au fait que le cycle électoral² actuel ne pourrait être terminé dans les délais constitutionnels. Pour les élections présidentielles, qui sont celles qui cristallisent encore aujourd’hui l’essentiel des tensions, cela signifiait que les scrutins devaient être convoqués le 19 septembre et les élections effectivement organisées le 27 novembre, le mandat du Président Kabila prenant fin le 20 décembre. A la date d’aujourd’hui, rien de tout cela n’a finalement eu lieu et il est maintenant certain, au vu des multiples retards qu’accuse le processus, que l’élection d’un nouveau président en 2016 est tout à fait compromise. De plus, en juin comme aujourd’hui suite au récent message du Président Kabila adressé le 15 novembre à la population congolaise dans son discours sur l’Etat de la nation, il semble encore tout à fait justifié de **douter de la volonté du président actuel de se retirer à la fin de son deuxième mandat le 19 décembre au soir.**

Par ailleurs, au-delà des critiques persistantes à propos du manque d’indépendance de la Commission Electorale Indépendante Nationale (CENI) et de la Cour Constitutionnelle, **de nombreux obstacles** pèsent toujours sur la préparation d’élections crédibles, libres et apaisées. Différentes forces de l’opposition ne reconnaissent pas la légitimité de l’accord issu du dialogue politique national signé le 18 octobre dernier, qui fixe entre autres la date des élections à avril 2018. Le Rassemblement de l’opposition³ préconise désormais l’installation d’un « régime spécial » pour gérer l’après-19 décembre, où la présidence encore assumée par Joseph Kabila, acceptée sous conditions, semble de moins en moins exclue⁴. Par ailleurs, la répression violente des manifestations du 19 et 20 septembre, dont le bilan est d’environ 50 morts et de nombreux autres blessés ou disparus⁵, et plus généralement les **restrictions croissantes de la liberté d’expression, de réunion, d’assemblée, mais aussi du droit de manifester et de la liberté de presse**, limitent de plus en plus les capacités d’expression et d’action de la société civile, des médias et des partis d’opposition. Cette réduction de l’espace démocratique qui entrave très gravement les droits fondamentaux des congolais, s’est accentuée fortement à l’approche de l’échéance du 19 décembre. Enfin, le mécontentement populaire grandissant lié aux difficultés économiques et aux malversations

¹ EurAc, [Elections en péril et crise politique en RDC : L’Union européenne à la hauteur des défis démocratiques et sécuritaires](#), Juin 2016

² Par cycle électoral, nous entendons ici le troisième cycle depuis l’adoption de la nouvelle Constitution en 2006, qui devait initialement démarrer en 2014 et conduire à l’organisation d’ici fin 2016 de onze élections (directes et indirectes) aux niveaux local, provincial et national.

³ Le Rassemblement, créé lors du Conclave de Genval organisé en Belgique les 8 et 9 juin 2016, regroupe plusieurs partis d’opposition. Le président du Conseil des Sages est Etienne Tshisekedi, opposant historique et président du parti Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) : « [Le conclave de Bruxelles exige la tenue de la présidentielle en RDC avant la fin de l’année](#) », *Radio Okapi*, 10 juin 2016

⁴ [Document remis à la CENCO: Jean-Marc Kabund contredit Félix Tshisekedi](#) », Politico.cd, 28 novembre 2016

⁵ Haut-Commissariat aux droits de l’Homme (OHCHR), [DRC: Zeid warns of deteriorating situation, urges accountability for deadly clashes](#), 22 septembre 2016

financières qui asphyxient l'emploi et l'économie dans son ensemble⁶ use aujourd'hui encore plus que jamais l'indulgence et la patience des Congolais vis-à-vis du pouvoir.

Les événements violents et meurtriers de septembre 2016 ont ouvert les yeux d'un certain nombre d'Etats européens qui avaient jusqu'ici montré une certaine réticence voire même opposition à exprimer au gouvernement de la RDC leur vive préoccupation mais aussi à envoyer un message fort à l'encontre des personnes responsables de violences et d'abus. Le 17 octobre dernier, les conclusions du Conseil des Affaires Etrangères⁷, qui renforcent celles adoptées en mai 2016⁸, ont permis d'accentuer la pression sur le régime, notamment en réitérant la disposition de l'Union Européenne (UE) à préparer l'application de « mesures individuelles restrictives contre ceux qui sont responsables de graves violations des droits de l'Homme, incitent à la violence ou qui feraient obstacle à une sortie de crise consensuelle, pacifique et respectueuse de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants. »⁹ La Haute-représentante de l'UE Federica Mogherini avait été invitée à « initier un travail en ce sens. » Bien que jusqu'à ce jour aucune mesure n'ait été encore prise à ce sujet, il semblerait que l'UE soit enfin prête à se prononcer sur l'application de sanctions ciblées à l'encontre de plusieurs hauts responsables et des agents des forces de sécurité congolais responsables de répression violente et de violations des droits humains lors du prochain Conseil des Affaires étrangères le 12 décembre prochain.

En tant que premiers partenaires de la RDC et face à cette situation et aux risques qu'elle fait encourir au pays et à la région, **l'UE et ses États membres se doivent de continuer à affirmer leur engagement pour la démocratie et la défense des droits fondamentaux en RDC et ainsi accentuer la pression sur les autorités congolaises.** Cette impasse et crise politique pourraient rapidement dégénérer et conduire à des violences à grande échelle, notamment aux dates des 19 et 20 décembre où de grandes manifestations sont à craindre dans tout le pays dont la population congolaise serait la première victime. L'UE a tout à perdre d'une nouvelle crise sécuritaire et humanitaire de grande ampleur en RDC, cette crise pouvant aussi s'étendre à d'autres pays d'Afrique Centrale. En effet, si une solution apaisée, respectueuse des droits humains des congolais et acceptée par tous n'est pas trouvée, une dégradation dramatique de la situation sécuritaire est à craindre, comme on l'a vu récemment au Burundi ou au Congo-Brazzaville. Ceci conduirait inévitablement dans le cas de la RDC à une déstabilisation de la région tout entière.

Par cette nouvelle prise de position, EurAc souhaite attirer **l'attention des décideurs politiques européens**, de tous niveaux de pouvoir confondus, sur la gravité et les risques de la situation en RDC. Il s'agit ensuite de leur soumettre **des pistes d'action** pour, d'une part, adopter des mesures fortes et d'urgence visant à prévenir que cette crise ne conduise à une grave escalade de violence et une crise sécuritaire régionale, et d'autre part, soutenir le processus électoral de manière à sortir le pays de l'impasse (voir *Recommandations*). Ces pistes d'actions découlent d'un **état des lieux de la situation** politique actuelle et des risques sécuritaires en RDC (voir *Partie I*), et des **réponses que l'UE et ses États membres ont apportées jusqu'à maintenant et celles qu'ils devraient renforcer** pour prévenir une nouvelle explosion de violence et de nouveaux abus en RDC (voir *Partie II*).

⁶ Jason Stearns, [Just what Kabila did not need: a bad economy](#), Congo Research Group, 19 avril 2016.

⁷ Conseil des Affaires Etrangères de l'Union Européenne, [Conclusions du Conseil sur la République Démocratique du Congo](#), 17 octobre 2016

⁸ Conseil des Affaires Etrangères de l'Union Européenne, [Conclusions du Conseil sur la République Démocratique du Congo](#), 23 mai 2016

⁹ Conseil des Affaires Etrangères de l'Union Européenne, [Conclusions du Conseil sur la République Démocratique du Congo](#), 17 octobre 2016

Recommandations

La crise politique et sécuritaire en RDC et la question de l'application de sanctions ciblées par l'UE seront donc à nouveau discutées lors de cette réunion du Conseil et ce sera une fois de plus l'occasion parfaite pour l'UE de démontrer son engagement ferme à soutenir la démocratie et la protection des droits humains dans la région, des valeurs qui constituent la véritable valeur ajoutée de la coopération européenne par rapport à l'approche d'autres partenaires internationaux de la RDC. Ce sera aussi un moment crucial pour tenter d'éviter une nouvelle grave crise sécuritaire et humanitaire à grande échelle dans la région des Grands Lacs.

Au vu de cette crise politique et sécuritaire aggravée, EurAc demande donc aux Ministres européens des Affaires étrangères, qui se réuniront au prochain Conseil des Affaires Etrangères de l'UE le 12 décembre 2016, et à la Haute Représentante de l'UE Federica Mogherini, de prendre des mesures concrètes pour prévenir une nouvelle escalade de violence et de nouveaux abus en RDC. Nous appelons donc ces représentants européens à :

Sur le plan politique et diplomatique

- **Annouer publiquement** que l'UE fait suite aux dispositions énoncées dans les plus récentes conclusions de Conseil des Affaires Etrangères de l'UE du 17 octobre 2016¹⁰, et effectivement applique des **mesures restrictives individuelles** - y compris des interdictions de visa et le gel des actifs - à l'encontre de hauts responsables et des agents des forces de sécurité congolais responsables de répression violente et de « violations des droits de l'Homme, incitent à la violence ou qui feraient obstacle à une sortie de crise consensuelle, pacifique et respectueuse de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants. »¹¹
- **Exprimer** plus fortement le **refus de l'UE** de voir le **Président Kabila briguer** un troisième mandat. L'UE doit **communiquer** clairement et avec force au gouvernement congolais sa préoccupation que la Constitution congolaise ne soit pas modifiée et que les articles qui consacrent le principe de l'alternance démocratique, tels que le nombre et la durée des mandats présidentiels autorisés, ou encore le mode de scrutin présidentiel (Articles 70 et 220) soient effectivement pleinement respectés, et que à défaut ceci pourrait avoir des conséquences importantes sur les relations entre l'UE et la RDC.
- Reconnaisant l'impasse du dialogue politique national qui a pris fin le 17 octobre via la signature d'un accord le 18 octobre, accord rejeté par une partie des partis d'opposition, et de manière à respecter la volonté affichée dans les Conclusions du Conseil du 17 octobre de voir « toutes les grandes familles politiques et de la société civile, dont la Conférence épiscopale Nationale du Congo (CENCO) »¹² rechercher les compromis nécessaires, **communiquer** de manière beaucoup plus forte et cohérente au gouvernement de la RDC et à l'opposition **la nécessité de travailler avec la CENCO dans leurs efforts de médiation entre les principales divergences**, pour ainsi trouver par le dialogue une sortie de crise et un **nouvel accord acceptable par tous qui verrouille plusieurs éléments clés** tels que :

¹⁰ Conseil de l'UE, [Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo](#), 17 octobre 2016

¹¹ *Idem*

¹² *Ibidem*

- l'avènement d'un gouvernement de transition inclusif qui rassemble des acteurs de la majorité présidentielle et des différentes franges représentatives de l'opposition ;
 - un calendrier électoral réaliste pour l'organisation de l'élection présidentielle en 2017;
 - des garanties que le Président Joseph Kabila ne cherchera pas à briguer un troisième mandat;
 - des garanties que la Constitution ne sera pas modifiée ;
 - des garanties qu'un référendum constituant ne sera pas convoqué pour modifier la Constitution;
 - des garanties que l'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) soit véritablement observée ;
 - la création d'un comité de surveillance composé d'acteurs indépendants de toutes tendances politiques mais aussi de la société civile pour veiller à ce que les décisions prévues dans cet accord soient effectivement respectées.
- **Mandater la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Etrangères, afin qu'elle se rende en RDC dès que possible afin de défendre cette position commune auprès des plus hautes autorités congolaises.** Cette visite doit aussi contribuer à renforcer le rôle politique de la Délégation de l'UE en RDC qui, en vertu de l'Article 8 de l'Accord de Cotonou, a le mandat de mener un dialogue politique régulier avec les autorités congolaises. Ce dialogue doit permettre d'interpeller la présidence congolaise sur l'importance du respect de la Constitution et des droits humains. Plus largement, ce dialogue devrait viser à soutenir la tenue d'élections libres, inclusives, transparentes, crédibles, apaisées et organisées dans les plus brefs délais ;
 - **Au-delà de tout doute raisonnable quant à l'implication des membres des services de sécurité congolais (ANR, PNC, Garde présidentielle, FARDC), enclencher immédiatement les mécanismes de dialogue politique renforcé prévus par l'Accord de Cotonou (Article 8 renforcé et consultations au titre de l'Article 96),** pouvant potentiellement conduire à une suspension de tout programme d'aide, à l'exception des actions à caractère humanitaire, d'urgence, en appui direct aux populations ou en appui à la transition politique et à la sortie de crise ;
 - **Utiliser le Programme d'Appui à la Réforme de la Justice en RDC (PARJ),** financé dans le cadre du 11ème Fonds Européen de Développement (FED), comme levier pour renforcer le dialogue politique de l'UE avec les autorités congolaises sur l'importance d'instaurer une justice impartiale et indépendante en RDC. Faute de progrès rapides, significatifs et satisfaisants en la matière, l'UE doit à terme envisager de stopper son soutien financier au secteur de la justice en RDC.

Sur le plan de la protection des libertés et des droits humains

- **Communiquer** de manière forte et cohérente sur **l'engagement et la détermination de l'UE à défendre les droits et libertés** des citoyens congolais, comme la liberté d'expression, d'association, de réunion et la liberté de la presse; **Réitérer** sa ferme **condamnation de l'interdiction des manifestations pacifiques, des politiques d'arrestation et de détention** des opposants politiques, des défenseurs des droits humains et des membres de la société civile, et continuer d'exiger la **libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion**, ainsi que l'abandon des charges qui pèsent encore à leur encontre ; **Condamner** avec force la coupure ou le brouillage de certains médias tels que Radio France International (RFI) et Radio Okapi, l'intimidation et le harcèlement à l'encontre des journalistes nationaux et internationaux et **demander** la réouverture immédiate de RFI.

Sur le plan sécuritaire

- **Communiquer** que l'UE a une politique de **tolérance zéro** pour **tout usage excessif de la force et incitation à la violence** par les agents des forces de sécurité et officiers de l'armée qui reçoivent par ailleurs une formation ou tout autre soutien notamment financier de la part de l'UE ou de ses états membres ; **Être prête à réduire ce soutien financier** si ces agents sont reconnus responsables d'une utilisation excessive de la force ou d'incitation à la violence ;
- **Encourager la Mission de maintien de la paix des Nations unies au Congo (MONUSCO) à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Résolution 2277** du Conseil de sécurité des Nations Unies, en particulier de l'Article 29 b)¹³ et l'Article 35 i) a)¹⁴ et développer davantage ses capacités humaines, logistiques et techniques afin d'« assurer, dans les limites de ses zones d'opérations, une protection efficace des civils se trouvant sous la menace de violences physiques [...] dans le cadre des élections » ;
- **User de son influence diplomatique** pour demander aux Etats membres du **Conseil de Sécurité des Nations Unies**, plus particulièrement les Etats membres de l'UE permanents et temporaires, de mettre en place une **enquête indépendante sur les massacres de Beni et Lubero**, enquête qui n'empièterait pas sur les initiatives locales de règlement des conflits communautaires, mais qui agirait en complément de celles-ci.

Sur le plan du soutien technique au processus électoral

- **Réitérer** sa volonté de collaborer avec les partenaires internationaux pour veiller à ce qu'un **plan technique et financier clair et complet soit mis en place pour financer les élections congolaises** et le communiquer largement, dès lors qu'il existe un calendrier crédible et une volonté politique manifeste d'aller de l'avant avec les élections, de sorte que le manque de ressources ne soit pas un obstacle à l'organisation de ces élections constitutionnellement mandatées.

¹³ [Résolution 2277 du Conseil de Sécurité des Nations Unies](#), Article 29 b) : Garantir et contribuer en priorité à la « stabilisation de la situation, grâce à la mise en place d'institutions étatiques (y compris judiciaires et de sécurité) opérationnelles, professionnelles et responsables et grâce à l'appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans les délais prévus de façon à réduire les risques d'instabilité, notamment en offrant un espace politique ouvert et en assurant la promotion et la protection des droits de l'homme. »

¹⁴ [Résolution 2277 du Conseil de Sécurité des Nations Unies](#), Article 35 i) a) : « Assurer, dans les limites de ses zones d'opérations, une protection efficace des civils se trouvant sous la menace de violences physiques, notamment en dissuadant et en empêchant des groupes armés de commettre des violences contre la population ou en intervenant pour y mettre fin, en prêtant une attention particulière aux civils regroupés dans les camps de déplacés et de réfugiés, au personnel humanitaire et aux défenseurs des droits de l'homme, notamment en cas de violences commises par l'une des parties au conflit ou dans le cadre des élections. »

Partie I - « Glissement », impasse politique et répression : état des lieux de la situation politique actuelle

Tensions, tractations et rapports de force : stratégie périlleuse du pouvoir en place vis-à-vis du processus électoral

Dans son discours sur l'Etat de la Nation adressé le 15 novembre au peuple congolais, le Président Kabila a continué à entretenir le doute sur ses véritables intentions, évinçant la question cruciale du potentiel troisième mandat qu'il pourrait briguer et rappelant uniquement son souhait de respecter la Constitution « dans toutes ses dispositions »¹⁵. Ce discours a été perçu par plusieurs acteurs congolais et internationaux comme peu conciliant, à la fois provocateur et incendiaire voire menaçant à l'encontre d'une frange de l'opposition et peu enclin à accepter que la CENCO continue à jouer son rôle de médiateur pour trouver une solution de compromis politique à la crise.

Selon certaines sources rencontrées sur le terrain, en mentionnant le respect de la Constitution, le Président Kabila ferait en fait uniquement référence à l'article 70 et à l'arrêt de la **Cour Constitutionnelle** congolaise du 11 mai 2016 qui l'interprète en autorisant le président en fonction à se maintenir au pouvoir dans le cas où l'élection présidentielle ne pourrait pas se tenir dans les délais constitutionnels et conférant ainsi une certaine légalité au maintien au pouvoir de Joseph Kabila en cas de report de l'élection présidentielle au-delà de 2016¹⁶. De même, la Cour Constitutionnelle a été une nouvelle fois sollicitée le 17 septembre par la CENI, pour juger de la légalité du report des élections à avril 2018, report qui est une des dispositions que l'on retrouve dans l'accord issu du dialogue national signé le 18 octobre. La décision de la Cour du 17 octobre, bien que rendue par un quorum insuffisant de cinq juges sur les sept requis, approuve le report des élections et autorise ainsi le Président Joseph Kabila à rester dans ses fonctions¹⁷.

De plus, en application d'une autre des dispositions de l'accord qui préconise la nomination d'un nouveau premier ministre issu de l'opposition, le premier ministre en poste Matata Ponyo a donné sa démission le 14 novembre dernier et le nouveau premier ministre Samy Badibanga, ex-membre de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) « auto-exclu » du parti en 2011 selon l'UDPS¹⁸ et actuellement affilié au parti UDPS et Alliés, a finalement été nommé le 17 novembre dernier. Cette nomination « surprise » est perçue par certains membres de l'opposition dite « radicale » comme une stratégie du pouvoir en place pour délibérément évincer Vital Kamerhe de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) signataire de l'accord du 18 octobre, celui que tout le monde attendait comme nouveau premier ministre mais finalement jugé comme homme trop fort, avec une base électorale importante, et donc possiblement

¹⁵ [Discours sur l'Etat de la Nation du Président Joseph Kabila](#), Site internet de la Présidence de la RDC, 15 novembre 2016 :

« Quant à tous ceux qui semblent se préoccuper à longueur des journées de mon avenir politique, je tiens à dire, tout en les remerciant, que, la République Démocratique du Congo est une démocratie constitutionnelle et que toutes les questions pertinentes relatives au sort des Institutions et de leurs animateurs sont réglées de manière satisfaisante par la Constitution. N'ayant jamais été violée, la Constitution sera toujours respectée, et ce, dans toutes ses dispositions ».

¹⁶ « [RDC : Joseph Kabila autorisé à se maintenir au pouvoir si la présidentielle est repoussée](#) », *Le Monde*, 11 mai 2016

¹⁷ « [RDC : la Cour constitutionnelle autorise la CENI à publier un nouveau calendrier électoral](#) », *Radio Okapi*, 17 octobre 2016

¹⁸ « [L'UDPS maintient son carton rouge le 19 décembre et qualifie l'accord du 18 octobre de danger pour la démocratie](#) »,

Actualité.cd, 28 novembre 2016

une menace pour le pouvoir du Président Kabila. Nommer Samy Badibanga était aussi pour certains une manière de diviser et affaiblir l'UDPS ou enfin pour d'autres une possibilité de finalement rapprocher les deux camps, Samy Badibanga ayant selon certains encore des liens étroits avec Felix Tshisekedi, le fils de l'opposant traditionnel Etienne Tshisekedi.

L'ambiguïté de la stratégie adoptée par l'opposition

Le Rassemblement de l'opposition avait finalement rejeté sa participation au dialogue politique national convoqué par Joseph Kabila qui avait débuté le 1^{er} septembre 2016 à Kinshasa sous la facilitation de l'Union Africaine (UA) et Edem Kodjo, entachant donc le dialogue d'un manque d'inclusivité.

Suite au Sommet de Luanda en Angola le 26 octobre, et pour répondre aux pressions visiblement exercées sur le Président Kabila par ses voisins préoccupés par une possible déstabilisation de la RDC, le Président Sassou Nguesso du Congo-Brazzaville et le Président angolais Dos Santos, la CENCO a été appelée pour jouer le rôle de médiateur et rassembler les signataires de l'accord du 18 octobre et les membres de l'opposition dont le Rassemblement et le G7 qui rejetaient cet accord autour d'un nouveau compromis qui permettrait une sortie de crise. D'après les entretiens réalisés mi-novembre avec des membres du Rassemblement et selon le dernier communiqué de l'UDPS¹⁹, il semblerait que ce mouvement soit dorénavant ouvert à un possible compromis politique avec Joseph Kabila et la Majorité Présidentielle, cherchant à établir un possible dialogue entre Joseph Kabila et Etienne Tshisekedi pour définir une « gestion consensuelle du pays après le 19 décembre » et insinuant qu'un possible accord sur le maintien au pouvoir du Président Kabila, à certaines conditions dans une période de transition, est envisageable²⁰.

Dans ce compromis, le Rassemblement préconise une période de transition de 12 mois à dater du 20 décembre 2016 avec la mise en place d'un nouveau gouvernement de transition dont le mouvement assurera la primature et dont les membres seront issus des rangs des signataires de l'accord du 18 octobre et du Rassemblement²¹. D'après eux, il est possible de mener à bien la procédure d'enrôlement des électeurs en mars-avril 2017 et d'organiser les élections avant la fin 2017. Le sort de Joseph Kabila reste flou, certains de l'opposition avançant qu'il pourrait potentiellement se maintenir à la tête de l'Etat selon certaines conditions et garanties. Ces dernières permettraient de réguler cette période de transition : ainsi, le parti au pouvoir ne pourra pas tenter de changer la Constitution, ni organiser un referendum constituant ou présenter Joseph Kabila comme candidat aux prochaines élections. Selon le Rassemblement encore, la CENI devra être totalement recomposée, tout comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC). Des mesures de décrispation politiques devront être prises, comme la libération des prisonniers d'opinion et l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre d'opposants.

Réduction préoccupante de l'espace démocratique : répression des voix dissidentes et violations des droits humains

Comme fréquemment rapporté par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH)²², la répression violente des manifestations des 19 et 20 septembre et plus généralement les **restrictions croissantes de la liberté d'expression, de réunion, d'assemblée, mais aussi le droit de**

¹⁹ « [RDC: le Rassemblement propose une transition de 12 mois et la présidentielle en septembre 2017](#) », *Radio Okapi*, 28 novembre 2016

²⁰ *Idem*

²¹ *Idem*

²² BCNUDH, [Principales tendances de violations des droits de l'homme au cours du mois d'octobre 2016](#), 15 novembre 2016

manifeste et la liberté de presse, sont des violations des droits fondamentaux des congolais. Ces pratiques s'accroissent fortement à l'approche de l'échéance du 19 décembre.

Suite à une visite mi-juillet du Haut-commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini²³ qui avait fortement dénoncé les arrestations et détentions arbitraires de prisonniers politiques²⁴, et suite à une rencontre du Président Kabila avec une délégation du mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha) le 18 août dernier, quelques mesures de « décrispation », comme la libération de plusieurs prisonniers politiques²⁵ ont été concédées par le pouvoir en place.

Cependant les violations des droits humains et la répression et intimidation des voix dissidentes qui s'élèvent au sein des partis d'opposition²⁶, de la société civile et des médias, continuent de s'accroître à l'approche de l'échéance du 19 décembre. Depuis les 19 et 20 septembre, le pouvoir en place a décrété une interdiction de manifester dans la capitale²⁷ et les différents meetings organisés par le Rassemblement le 5 novembre puis le 19 novembre n'ont pas été autorisés en vertu de ce décret, qui selon l'ONU, viole le droit international. Le lancement de la campagne de sensibilisation #ByeByeKabila des mouvements citoyens Lucha et Filimbi et les ligues des jeunes du Rassemblement de l'opposition et du Mouvement de Libération du Congo (MLC) n'a pas pu avoir lieu le samedi 26 novembre, la police étant déployée partout à Kinshasa pour les en dissuader²⁸. Des membres de Lucha sont encore emprisonnés à Goma²⁹, tout comme des activistes des droits humains, des individus qui ont participé à des manifestations pacifiques ou des activités politiques et des opposants politiques. Human Rights Watch publie une liste mise à jour des vingt-neuf personnes qui sont encore en détention à ce jour à Kinshasa, Goma et Lubumbashi³⁰. Dernièrement des membres de l'opposition ont été violentés, arrêtés, détenus par les autorités congolaises. Des intimidations, arrestations arbitraires et détentions au secret de la part de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) sont par ailleurs toujours observées et restent très préoccupantes³¹.

A la date où nous terminons ce rapport, le signal de la radio internationale RFI est toujours coupé à Kinshasa, et ce depuis le 5 décembre 2016. Le signal de la radio des Nations Unies Radio Okapi a été brouillé pendant quelques temps, tout comme celui de la Radio Télévision Belge Francophone (RTBF)³². Bien que dénoncées par la communauté internationale ces dernières semaines³³, les intimidations continuent à l'encontre des journalistes nationaux et internationaux, en témoigne un des derniers actes du gouvernement qui a signé un décret qui « modifie les règles de diffusion des médias étrangers en RDC et qui donne un ultimatum jusqu'au 12 décembre à ces médias pour s'y conformer. »³⁴

²³ « [RDC: fin de la visite du haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU](#) », RFI, 22 juillet 2016

²⁴ OHCHR, [Allocution d'ouverture de la Conférence de Presse du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, à l'occasion de sa mission en République démocratique du Congo](#), 21 juillet 2016

²⁵ Tels que Fred Bauma, Yves Makwambala et Christopher Ngoy libérés le 29 août (« [RDC: Fred Bauma, Yves Makwambala et Christopher Ngoy ont été libérés](#) », Radio Okapi, 29 août 2016) et Bienvenu Matumo, Victor Tesongo, Héritier Kapitene, Godefroy Mwanabwato et Jean de Dieu Kilima le 30 août 2016 ([Publication facebook sur la page officielle de la Lucha RDC](#), 1 septembre)

²⁶ Human Rights Watch, [Arrestations, passages à tabac, résidences de leaders d'opposition vandalisées](#), 21 novembre 2016

²⁷ « [L'ONU pointe du doigt une violation du droit international](#) », RFI, 4 novembre 2016

²⁸ « [RDC: la campagne «Bye bye Kabila» étouffée dès son premier jour](#) », RFI, 26 novembre 2016

²⁹ Lucha, [15 jours déjà depuis que 3 militants de la Lucha sont injustement détenus à Goma. Communiqué n° Lucha/03116](#), 8 novembre 2016

³⁰ Human Rights Watch, [RD Congo : Prisonniers politiques en détention](#), mise à jour le 16 novembre 2016

³¹ Human Rights Watch, [Les autorités congolaises devraient libérer tous les prisonniers politiques](#), 16 novembre

³² Human Rights Watch, [Vague d'arrestations et répression contre les médias avant les manifestations](#), 18 novembre

³³ « [Interruption de RFI et de Radio Okapi en RDC: une condamnation unanime](#) », RFI, 7 novembre 2016

³⁴ « [RDC: un décret fixe de nouvelles règles de diffusion pour les médias étrangers](#) », RFI, 15 novembre 2016

Partie II – Réponse de l'Union Européenne

Réponse de l'UE depuis les conclusions du Conseil de l'UE en mai 2016

Le 23 mai 2016, l'Union Européenne était enfin parvenue à rassembler les différentes positions parfois discordantes des vingt-huit états membres et à s'exprimer d'une même voix en adoptant des conclusions qui demandaient aux autorités de « créer urgemment les conditions nécessaires pour la tenue de scrutins libres, transparents, inclusifs et pacifiques, et notamment les élections présidentielles et législatives³⁵ ». De cette façon l'UE appelait les différentes forces à rejoindre le dialogue national facilité par le facilitateur de l'Union Africaine Edem Kodjo tout en dénonçant les entraves aux libertés fondamentales et rappelant la « responsabilité individuelle de tous les acteurs » et les conséquences qu'ils devront assumer si ces libertés ne sont pas respectées³⁶. Cette communication marquait enfin un tournant bienvenu et montrait une volonté de l'Europe de s'impliquer davantage. Mais cette déclaration restait pourtant assez superficielle et trop précautionneuse vis-à-vis du pouvoir congolais. Les différentes recommandations soulevées n'ont par ailleurs pas été suivies d'effet de la part des autorités congolaises.

Les récents affrontements des 19 et 20 septembre à Kinshasa ont ouvert les yeux d'un certain nombre d'Etats européens qui avaient jusqu'ici montré une certaine réticence voire même opposition à exprimer au gouvernement de la RDC leur vive préoccupation mais aussi à envoyer un message fort à l'encontre des personnes responsables de violences et d'abus. Suite à la réaction du ministre français des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault appelant à des sanctions individuelles de l'UE³⁷, plusieurs pays européens, y compris la Belgique et le Royaume-Uni, ont emboité le pas et réagi publiquement pour dénoncer ces abus en appelant l'UE à imposer des sanctions. Peu après, la diplomatie européenne a elle aussi réagi publiquement³⁸, en ajoutant une nouvelle référence à la responsabilité individuelle des hauts responsables congolais des services de justice et de sécurité.

Enfin, les conclusions du Conseil du 17 octobre³⁹ sont déterminantes, adoptées le même jour que la signature de l'accord issu du dialogue politique facilité par l'Union Africaine et la décision de la Cour Constitutionnelle congolaise qui approuve le report des élections à avril 2018. Elles soulignent tout d'abord la volonté de l'UE de voir les élections présidentielles et législatives organisées « dans le délai le plus court possible au cours de l'année 2017 ». Elles reconnaissent ensuite l'importance du travail engagé par la CENCO et appellent toutes les forces politiques à la recherche de « compromis [...] portés par un très large consensus populaire ». Elles renforcent par ailleurs une fois de plus la pression sur les autorités congolaises, notamment sur la question épineuse de l'application de « mesures restrictives individuelles », décidant finalement de les appliquer à l'encontre des « responsables de graves violations des droits de l'Homme, [qui] incitent à la violence ou qui feraient obstacle à une sortie de crise consensuelle, pacifique et respectueuse de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants » et de mandater la Haute Représentante de l'UE Federica Mogherini pour initier un travail en ce sens. Cette pression est par ailleurs renforcée par une menace de suspension de « l'engagement de l'UE dans de nouveaux programmes de

³⁵ Conseil de l'UE, [Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo](#), 23 mai 2016

³⁶ *Idem*

³⁷ [France says time to act on Congo, EU sanctions possible](#), Reuters, 4 octobre 2016

³⁸ Service Européen d'Action Extérieure, [On the acts of violence in the Democratic Republic of the Congo](#), 19 septembre 2016

³⁹ Conseil de l'UE, [Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo](#), 17 octobre 2016

réforme de la police et de la justice ⁴⁰» si l’instauration d’un climat propice à la tenue du dialogue et des élections et d’une transition paisible et démocratique n’est pas assurée.

EurAc accueille enfin avec satisfaction l’action du Parlement Européen qui s’est exprimé récemment dans le sens de l’application de sanctions ciblées, et ce à plusieurs reprises : lors d’un débat en plénière le 5 octobre 2016⁴¹, lors d’une conférence de presse organisée par le groupe des Socialistes et Démocrates (S&D) sur « les massacres de Beni, la violence dans la région du Nord-Kivu et l’instabilité politique en RDC » le 11 octobre 2016⁴², et plus fortement encore via l’adoption d’une résolution⁴³ adoptée le 1^{er} décembre 2016, soutenue par les divers groupes. Cette résolution insiste notamment sur l’application de sanctions ciblées à l’encontre de responsables de répression violente et de violations de droits humains dans ce contexte pré-électoral. Cette résolution arrive à point nommé pour donner une nouvelle et dernière impulsion avant les négociations du Conseil des Affaires Etrangères du 12 décembre qui devraient finalement amener l’UE à agir concrètement et renforcer la pression sur le régime congolais.

Abréviations

ANR Agence Nationale de Renseignements
BCNUDH Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l’Homme en RDC
CENCO Conférence épiscopale Nationale du Congo
CENI Commission Electorale Nationale Indépendante
CSAC Conseil Supérieur de l’Audiovisuel et de la Communication
EurAc Réseau européen pour l’Afrique Centrale
FARDC Forces Armées de la RDC
FED Fonds Européen de Développement
G7 Groupe de sept partis d’opposition
LUCHA Lutte pour le Changement
MLC Mouvement de Libération du Congo

MONUSCO Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo
ONU Organisation des Nations Unies
PARJ Programme d’Appui à la Réforme de la Justice en RDC
PNC Police Nationale Congolaise
RDC République Démocratique du Congo
RFI Radio France Internationale
RTBF Radio Télévision Belge Francophone
S&D Groupe des Socialistes et Démocrates
UA Union Africaine
UDPS Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UE Union Européenne
UNC Union pour la Nation Congolaise

⁴⁰ *Idem*

⁴¹ Parlement Européen, [Situation en République démocratique du Congo \(débat\)](#), 5 octobre

⁴² Group of the Progressive Alliance of Socialists & Democrats in the EP, [Point presse S&D sur les massacres de Beni, la situation au Nord-Kivu/en RDC avec Fred Bauma \(Lucha\)](#), 11 octobre 2016

⁴³ Parlement Européen, [Situation en République Démocratique du Congo](#), 1 décembre 2016



Le Réseau européen pour l'Afrique Centrale (EurAc) compte 39 organisations membres issues de la société civile de 11 pays européens. Ces organisations travaillent sur et dans la région des Grands lacs. Elles soutiennent des organisations de la société civile au Burundi, en République Démocratique du Congo (RDC) et au Rwanda dans leurs efforts de promotion de la paix, de la défense des droits humains et du développement.

EurAc concentre son activité sur le plaidoyer auprès des institutions et décideurs politiques européens, autour de 3 thèmes prioritaires pour la région des Grands lacs : (1) la paix et la sécurité, (2) la démocratisation et (3) la gestion des ressources naturelles. Transversalement à ces domaines ; l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des acteurs non-Etatiques comme contre-pouvoir sont des axes prioritaires de notre plaidoyer.